

3. Modalités d'évaluation des apprentissages

- Évaluation systématique de la qualité des textes par le mentor la mentore, en cours de mentorat
- Livraison d'un produit fini de qualité croissante, en cours de mentorat
- Atteinte du rendement exigé (à 1000 mots par semaine sur 12 semaines), en cours de mentorat
- Évaluation de la prestation de l'étudiant ou l'étudiante le mentor ou la mentore (qualité des textes, progrès, attitude, initiative, etc.)
- Rencontre de suivi avec la responsable de la formation professionnelle, à mi-mentorat
- Remise du rapport de mentorat, échantillons de traduction, bibliographie commentée, le tout selon le [Guide de rédaction du rapport de stage](#), à la date limite inscrite au [Calendrier des stages](#).
- Correction du rapport par le *Comité d'évaluation des stages et du mentorat*.
- En cas d'échec à ce cours, l'étudiant ou l'étudiante a un (1) droit de reprise.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le *Comité d'évaluation des stages et du mentorat*, formé de plusieurs membres du corps professoral et de la responsable de la formation professionnelle, examine chaque rapport et évalue sa qualité.

Le Comité évaluera la qualité globale du rapport en se basant sur les points abordés par l'étudiant ou l'étudiante, à savoir :

- Page de couverture, table des matières
- Introduction, mentorat et jumelage
- Autoévaluation des activités de mentorat, à partir des indicateurs de compétences du [référentiel de compétences](#).
- Apport du mentorat à l'étudiant ou l'étudiante
- Conclusion, bibliographie commentée

NOTATION

L'évaluation du mentor ou de la mentore et celle du rapport de mentorat ont un poids égal. À partir de la pondération suivante, la mention R (pour réussi) ou E (pour échec) sera attribuée.

Rapport de stage - Pondération :

- 50% : note du mentor ou de la mentore
- 40% : note du professeur ou de la professeure (évaluation du rapport de stage)
- 10% : note de la RFP (évaluation de l'expérience professionnelle)

UTILISATION DES TEXTES

L'OTTIAQ transmet un volume de 100 000 mots au mentor ou à la mentore qui sélectionnera le nombre de mots requis (12 000 mots) et l'enverra à l'étudiant pour effectuer la traduction.

ÉNONCÉ DE NON-RESPONSABILITÉ

La qualité du produit final est à la charge du mentor ou de la mentore. La responsabilité de la personne mentorée, pas plus que celle de l'Université, n'est engagée d'aucune façon.

La mentore ou le mentor est désigné par l'Ordre.

CONFIDENTIALITÉ ET NON-DIVULGATION

La personne mentorée est tenue à la confidentialité la plus stricte pendant et après le mentorat et ne doit divulguer à quiconque les renseignements figurant dans les textes.

PLAGIAT

Tous les étudiantes et les étudiants sont invités à consulter le site Web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. **Tout travail plagié fait l'objet d'un rapport à la FAS et soumis à un comité.** Toute citation (texte ou image) doit être référencée. Les extraits de texte doivent être clairement signalés entre guillemets. Les sources utilisées pour rédiger soi-même un texte doivent être également citées en bibliographie.

Veillez prendre note que l'usage non autorisé et non déclaré de *DeepL* ou de tout autre logiciel de traduction automatique tombe sous le coup du règlement sur le plagiat : « l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non, en le faisant passer pour sien sans indication de référence à l'occasion d'activités visées par le présent Règlement; » ([Règle I-1.2.d](#))

4. Activités d'enseignement-apprentissage

Mentorat professionnel sous la responsabilité du mentor ou de la mentore.

5. Contenu et calendrier des rencontres

Dates	Objectifs spécifiques	Éléments de contenu	Activités pédagogiques	Lectures et exercices préparatoires
En milieu de mentorat	Rencontre de suivi avec la responsable de la formation professionnelle (par Teams ou en personne)	Entretien individuel avec l'étudiant ou l'étudiante		Sans objet

6. Modalités de fonctionnement

Le TRA2920 est un mentorat pratique à temps partiel et à distance, non rémunéré.

L'étudiant ou l'étudiante est responsable de consulter le site Web du Département de linguistique et de traduction, à la rubrique *Mentorat* (<https://ling-trad.umontreal.ca/ressources-services/mentorat-professionnel/>) ou de consulter *Stadium* pour y trouver :

- Les formulaires pour soumettre sa demande de mentorat
- Les directives (critères d'admissibilités)
- Le guide de rédaction d'un rapport de mentorat
- Les dates limites de dépôt des demandes